



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

SECAE/SQ/nm/N° 2611.

PARIS, LE 25 JUIL. 2008

Monsieur le Président, *cher Pierre*

Au titre de l'article 88-4 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un projet d'action commune du Conseil modifiant l'action commune 2007/369/PESC relative à l'établissement de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN).

Le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de sécurité des Nations unies ont approuvé le principe d'une mission menée par l'UE œuvrant, dans le cadre de l'action de la communauté internationale, à la mise en place d'une force de police afghane respectant les droits de l'homme et fonctionnant dans le cadre de l'Etat de droit.

Le Conseil a arrêté l'action commune 2007/369/PESC le 30 mai 2007 pour une période de 3 ans. La phase opérationnelle de EUPOL Afghanistan a débuté le 15 juin 2007.

La présente action commune vise simplement à proroger la période de référence pour le budget de la mission (du 30 septembre au 30 novembre 2008), à budget constant (43.6 M€).

Le Gouvernement souhaite en conséquence attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, le projet d'action commune devant être adopté par procédure écrite par le Conseil de l'Union européenne dans le courant de la semaine prochaine. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à son examen dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.. *A la fraternité*


Jean-Pierre JOUYET

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Délégation pour l'Union européenne
Assemblée nationale
33, rue Saint Dominique
75007 PARIS

DÉLÉGATION
POUR L'UNION EUROPÉENNE

Le Président
D169/PP/ID

Paris, le 28 juillet 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 25 juillet 2008, vous avez saisi la Délégation d'une demande d'examen en urgence d'un projet d'action commune du Conseil modifiant l'action commune 2007/369/PESC relative à l'établissement de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Délégation m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Cette mission, créée par l'action commune 2007/369/PESC, le 30 mai 2007, pour participer à la mise en place d'une force de police afghane pour une période de 3 ans, a débuté le 15 juin 2007.

Le projet d'action commune a pour objet de proroger, du 30 septembre au 30 novembre 2008, la période de référence pour le budget de la mission fixé à 43,6 millions d'euros.

Le Conseil doit l'adopter prochainement.

Bien que n'ayant pu consulter la Délégation, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Délégation approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07